

Impôt sur le revenu—Loi

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, la mesure que nous étudions aujourd'hui aura des répercussions importantes dans toutes les circonscriptions du Canada. Cela est d'autant plus vrai de la région que je représente que ma circonscription de Peace River dépend beaucoup de l'agriculture. Elle dépend aussi énormément du milieu des affaires et surtout des petites entreprises. Tous ces secteurs sont gravement touchés par la loi de l'impôt sur le revenu. En fait, cette loi a des conséquences pour tous les Canadiens, employeurs et employés. Amis, connaissances ou parents, peu importe; absolument tous ceux que nous représentons ici sont gravement touchés par cette mesure législative.

Nous, Canadiens, monsieur le Président, donnons de l'argent au gouvernement pour lui permettre de fonctionner, censé pour notre compte. Nous devons toutefois nous rappeler, je crois, que l'argent que les Canadiens donnent au gouvernement sous forme d'impôts, ils ne l'ont plus à dépenser. Ils ne peuvent plus s'en servir pour acheter des biens, comme des voitures, des maisons ou diverses choses essentielles à la vie. Ils ne peuvent investir cet argent dans leurs entreprises ou leurs exploitations agricoles, ni l'employer à créer des emplois et de l'embauche pour leurs compatriotes canadiens.

La loi de l'impôt sur le revenu touche encore les Canadiens par l'effort qu'elle les oblige à fournir pour déterminer le montant exact de leurs impôts. Il n'y a encore pas si longtemps, il s'agissait là d'un processus relativement simple. Compte tenu de la situation actuelle et de la loi, ainsi que de l'attitude du gouvernement actuel, c'est devenu un problème très grave. Le Canadien moyen ne peut plus établir lui-même sa déclaration d'impôt. Il ne peut plus déterminer lui-même le montant qu'il doit payer. Il doit souvent recourir aux services de professionnels et cela, à grands frais. Ceux-ci se déchargent presque tous de toute responsabilité à l'égard des conseils qu'ils fournissent. C'est bien aussi ce que font mes propres conseillers. J'ai dû signer récemment une petite formule affirmant qu'ils ne sont pas comptables des renseignements que fournit la déclaration et que c'est à moi d'en assumer l'entière responsabilité. Eux aussi s'inquiètent de la complexité de la loi et de la difficulté de calculer l'impôt à cause du régime actuellement en vigueur.

Ces deux types de problèmes que posent vraiment la loi, à mon avis, sont à bien des égards l'unique vraie préoccupation des travailleurs canadiens à l'heure actuelle. Il s'agit là d'une question très grave pour les Canadiens de tous les coins du pays.

• (1520)

Aujourd'hui, le gouvernement nous demande d'adopter très rapidement ce projet de loi parce qu'il est extrêmement important. Or, le budget a été présenté le 19 avril, et ce n'est que maintenant, huit mois plus tard, que nous sommes enfin saisis de ce projet de loi. Selon moi, cela montre de la part du gouvernement un certain manque d'empressement.

Il s'agit de savoir pourquoi il ne veut pas que nous, députés de l'opposition, prenions notre temps pour étudier ce projet de loi avec tout le sérieux voulu. Les libéraux voudraient nous empêcher de donner notre opinion sur cette mesure et de faire connaître les craintes de nos mandants. Ils veulent nous faire

expédier cette mesure comme une lettre à la poste. Ils cherchent à éviter que nous disions aux Canadiens tout ce qui se passe dans le pays dans le domaine du fisc.

En fait, monsieur le Président, les gens de la région de la rivière de la Paix savent fort bien à quoi s'en tenir au sujet de la loi de l'impôt sur le revenu et de son application. Où que j'aille dans ma circonscription, je trouve des personnes prêtes à m'en parler. Tout le monde, des personnes âgées aux salariés en passant par les agriculteurs, les artistes et les chefs d'entreprise, s'inquiète énormément de tout ce qui est intervenu à propos de la loi de l'impôt sur le revenu et de la façon dont cette loi est mise en application. Les taux d'imposition pratiqués laissent à tous les habitants de ma circonscription un goût d'amertume. Le règlement d'application, l'attitude du ministère et les menaces utilisées par le gouvernement afin de percevoir les impôts leur laissent le même sentiment.

La plupart d'entre eux se demandent ce que le gouvernement fait de ses recettes fiscales. L'amertume fait alors place à la colère, sentiment que partagent les gens de la région et d'ailleurs tous les Canadiens. Ils se souviennent d'affaires comme celle de la société Maislin ou de l'exemple frappant cité par le vérificateur général dans son dernier rapport; dans ce dernier cas, le gouvernement a vendu pour \$200 un motel qui s'est revendu le lendemain pour \$75,200. Voilà le genre de chose qui pousse les gens à la colère quand ils voient le fisc leur enlever l'argent durement gagné.

L'autre chose qui les pousse à la colère, c'est que nous avons en ce moment un déficit de l'ordre de \$132,608,000 que le gouvernement nous inflige par son incompétence, sa mauvaise gestion et son indifférence envers les Canadiens. Pareil déficit, c'est un fléau pour les contribuables. Un fléau parce qu'il leur faut supporter les outrages et les tracasseries ministérielles, pour l'unique raison que le gouvernement s'est laissé aller à ce déficit, et que maintenant il doit bien essayer de se procurer des recettes pour pouvoir fonctionner, pour faire face aux obligations financières que ses habitudes de dépense lui ont fait assumer. Ce sont les Canadiens qui font les frais de cette approche et de cette attitude. Le gouvernement oblige ses fonctionnaires à aller se procurer des recettes pour regarnir ses coffres. Et c'est pour cette raison que les Canadiens subissent de la part du gouvernement des outrages et des tracasseries qui leur paraissent injustifiés.

Comme je le disais dans mes propos liminaires, nous avons dans ma circonscription un couple de choses qui sont très importantes pour notre économie. Il y a d'abord l'agriculture. J'aimerais dire quelques mots de nos agriculteurs des effets que cette loi a sur eux et des façons de faire du ministère dans l'application de cette loi. Je voudrais vous donner l'exemple d'un agriculteur de ma région qui exerce depuis sept ans un emploi permanent non agricole. Il s'apprête à quitter cet emploi pour devenir agriculteur à temps complet. Pendant les cinq ou six premières années, il a trimé dur pour mettre sur pied une exploitation rentable. Et il a réussi. Depuis plusieurs années son revenu agricole dépasse son traitement extérieur. Pour cette raison, il a réclamé la qualité d'agriculteur dans sa déclaration de revenus. C'était à bon droit, puisque ses revenus étaient principalement agricoles. Le ministère l'a reconnu et a accepté les déductions qu'il réclamait sans faire aucune difficulté.